

le 4 décembre
VOTEZ
 et faites voter
UNSA Territoriaux



PARCE QUE L'UNSA TERRITORIAUX CRLR PROPOSE UNE AUTRE VISION, UNE AUTRE PRATIQUE DU SYNDICALISME, BASEES SUR LES VALEURS DE SOLIDARITE, DE JUSTICE SOCIALE, D'EGALITE ET D'INDEPENDANCE.

PARCE QUE L'UNSA TERRITORIAUX CRLR DONNE AUX AGENTS DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON LES MOYENS DE SE DEFENDRE, DE NEGOCIER ET D'AGIR EN TOUTE AUTONOMIE OU CHACUN GARDE SA LIBERTE D'EXPRESSION

PARCE QUE L'UNSA TERRITORIAUX CRLR TRAVAILLE A LA RENOVATION DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ET DES LIBERTES SYNDICALES

UNSA

Territoriaux



pour un **syndicalisme**
proche de **vous**



Avec l'UNSA Territoriaux CRLR, Je suis défendu(e)

Top départ pour un syndicalisme autonome !

Créée en 1993, l'UNSA est une union de syndicats autonomes présente dans tous les secteurs d'activité en France Métropole et DOM TOM.

Au sein de l'UNSA, la fédération UNSA Territoriaux, fondée en 2006, fédère tous les syndicats autonomes de la Fonction Publique Territoriale.

Le syndicat UNSA Territoriaux CRLR a rejoint la fédération UNSA Territoriaux le 07 avril 2006.

L'UNSA Territoriaux siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'au Conseil d'Administration du CNFPT.

Top départ pour un syndicalisme constructif !

Le syndicat UNSA Territoriaux CRLR défend les intérêts des agents dans le respect de nos valeurs républicaines : **solidarité, laïcité, égalité, liberté !**

Réformiste, l'UNSA Territoriaux CRLR privilégie la négociation permanente plutôt que l'affrontement systématique mais sait établir un rapport de force quand c'est nécessaire...

L'UNSA Territoriaux se veut force de proposition et de dialogue social mais sans complaisance ni compromission !

Top départ pour un syndicalisme démocratique !

Pour un syndicalisme de proximité, responsable et novateur, l'UNSA Territoriaux CRLR construit ses propositions et ses revendications en étant d'abord et toujours à l'écoute de tous les agents relevant du Conseil Régional Languedoc Roussillon.

A l'UNSA Territoriaux CRLR, les décisions sont prises librement, sans consigne nationale, ni pression extérieure.

Notre slogan : « **LIBRES ENSEMBLE !** » est le garant de notre esprit démocratique et autonome !

LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL :

Chères collègues, chers collègues,

La loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a modifié le fonctionnement des CT et CAP.

Le comité technique est un lieu important de concertation interne des collectivités et établissements. Contrairement à la CAP qui s'intéresse à la situation administrative individuelle des agents, le CT donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services, les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels, les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, la politique indemnitaire et les critères de répartition des indemnités, la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.

Le 04 décembre prochain vous aurez à choisir vos représentants au sein de ces deux instances paritaires que sont le CT et les CAP. Depuis deux ans je me suis attaché avec René JEANJEAN, Hélène AUGÉ et tous les membres du bureau à faire évoluer notre syndicat vers plus d'informations (site internet, bulletins d'info...), plus de dialogue et de proximité (réunions d'information syndicale).

Sachez que nous serons toujours là pour défendre vos intérêts dans le respect de chacun.

Très cordialement

Thierry VERNIERE

NOS REVENDICATIONS : Nous sommes, à l'UNSA Territoriaux CRLR des personnes responsables, nous ne vous ferons pas de promesses irréalisables. Nous voulons pouvoir nous présenter devant vous, et rendre compte de nos engagements sans honte.

La réforme territoriale que l'on nous annonce (voir nos actions déjà menées sur notre site internet) est et sera au centre de nos préoccupations.

Nous veillerons à ce que nos règlements, nos régimes indemnitaires, nos avantages notamment sociaux, soient respectés dans le cadre d'une fusion (si elle a lieu !) des Régions.

Dans le cadre de cette réforme, le devenir des agents et notamment ceux du siège de notre administration, sera notre souci permanent.

Nous demanderons la mise en place de conventions individuelles garantissant à chacun le maintien de ses avantages acquis.

Le rééquilibrage de la pyramide catégorielle, en valorisant les emplois de catégorie B, fera également partie de nos actions prioritaires en CT.

Les risques psychosociaux et vos conditions de travail seront notre combat de tous les instants. En CT comme en CHSCT nous ferons en sorte que les demandes de reclassements pour raisons de santé soient prises en compte par notre administration.

Les discussions déjà entamées sur un futur règlement du temps de travail pour nos collègues des EPLE devront reprendre au plus vite afin d'aboutir rapidement.